AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

GRANDES CULTURES

RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Bulletin n° 163 du 27/01/92

BLE	**PIETIN-VERSE KIT DIAGNOLAB**	**Résultats S.P.V. 1990-1991**
TOUTES CULTURES	**DELAI de CARENCE**	**Nouvelle réglementation**
LUZERNE	**PLAQUETTE DE RESULTATS**	**Vient de paraître**

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt

Protection des Végétaux

LE PARASITISME DE LA LUZERNE

Version Technique

1991

Joëlle THIEULEUX

Toute reproduction, même partielle, est soumise à l'accord préalable de la Sous-Direction de la Protection des Végétaux



La plaquette intitulée "Le Parasitisme de la Luzerne" vient d'être éditée. Elle reprend en 2 parties l'ensemble des travaux réalisés par la Protection des Végétaux sur la luzerne au niveau national.

En voici le sommaire :

◇ Evolution nationale des principaux ravageurs en 1991:

Luzerne porte-graines
Luzerne en vue de la déshydratation

◇ Expérimentation méthode de lutte :

- Apions des bourgeons (synthèse sur les 2 années 1989-1990 et 1990-1991)

- Sitones (essais en cours durant la campagne 1990-1991)

COUPON A RETOURNER A S.R.P.V. B.P. 1154 51056 REIMS CEDEX
(règlement à réception de la facture)

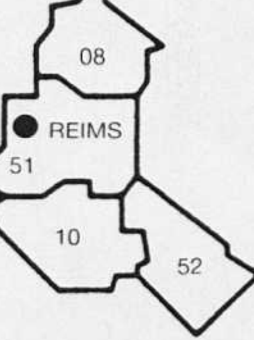
NOM ....**Prénom**..

Société ou Organisme..

Adresse..**Tél (Fax)**.....................

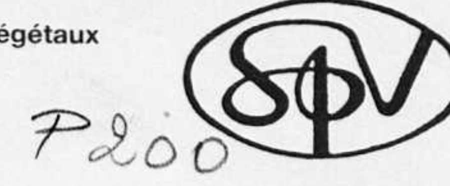
souhaite recevoir ....exemplaire(s) du *Rapport National "Parasitisme de la Luzerne" au prix de 100 F.*

Imprimerie du S.R.P.V. Champagne-Ardenne - Le Directeur-Gérant : J. BOUCHET - CPPAP n° 529 AD (C SPV 1989)



Publication périodique ABONNEMENT ANNUEL : **240 F**

Ministère de l'Agriculture
Service Régional de la Protection des Végétaux
62, avenue Nationale - La Neuvillette
B.P. 1154 - 51056 REIMS CEDEX
Téléphone : 26.09.06.43
Fax : 26.87.39.33



P200

DELAIS de CARENCE

◇ ***Nouvelle réglementation***

Lors de la réunion de la Commission d'Etude de la Toxicité du 13 Novembre 1991, il a été décidé de notifier officiellement que lors de l'utilisation des produits antiparasitaires à usage agricole sur culture avant récolte

les délais de carence ne doivent plus être inférieurs à 2 jours

De ce fait, tous les délais notifiés antérieurement à 0 ou 1 jour sont changés en 2 jours et les conseils et préconisation doivent en tenir compte à partir du 1er janvier 1992. Les mentions "délai non fixé" ou "délai non renseigné" ne correspondent pas au délai minimal mais le plus souvent à un délai déterminé selon des méthodes de bonne pratique agricole définies.

◇ ***Préconisation***

En pratique, dans le secteur "Grandes cultures", ces délais sont pratiquement toujours respectés puisque la plupart des traitements ne se justifient ni techniquement, ni économiquement dans des délais si courts avant la récolte.

Mais nous tenions à vous en informer, en particulier, pour les producteurs de cultures légumières ou les arboriculteurs.

PIETIN - KIT DIAGNOLAB
RESULTATS S.P.V. 1990 ET 1991

PRINCIPE DE L'ANALYSE

Le KIT DIAGNOLAB est un Kit immunologique mis au point par Du Pont de Nemours et utilisant la technique ELISA. Il détecte spécifiquement les antigènes du Piétin-verse (toutes souches confondues). Les résultats sont exprimés en Unités Antigènes (U.A). Plus ce chiffre est élevé, plus la présence de Piétin-verse est importante.

Les prélèvements sont réalisés entre fin Février et début Mars et portent sur un ensemble de 25 pieds de blé. L'objectif est de recueillir avant la prise de décision de traitement, une mesure de la quantité de Piétin-verse présente en parcelle en sortie d'hiver. Il s'agit donc d'une mesure du risque **potentiel**. Ce potentiel peut se transformer en dégât si les conditions climatiques du printemps le permettent, à l'inverse il peut ne pas évoluer.

RESULTATS DE DEUX ANNEES D'EXPERIMENTATION S.P.V.

L'étude a concerné 140 parcelles sur près de 10 régions différentes. La **sensibilité** du test et la **rapidité** de sa mise en oeuvre sont excellentes.

La fiabilité est jugée bonne dans le cas de diagnostics négatifs, c'est-à-dire lorsque le Kit détecte peu ou pas d'antigène Piétin-verse, autrement dit où avec un minimum d'erreur (2 à 6 %) on peut prédire que la parcelle sera peu attaquée et conseiller de la sorte le non traitement contre le Piétin-verse (cf graphique "Prédiction négative").

Dans le cas des diagnostics positifs, suite aux résultats de notre expérimentation SPV 90 et 91, nous sommes beaucoup plus réservés. Nous avons trouvé une relativement **mauvaise corrélation** entre la quantité d'antigène détectée par le KIT et l'attaque finale en parcelles. En effet, une forte quantité d'Antigènes au stade 5 ne se traduit pas toujours par une attaque finale importante, à l'inverse certaines parcelles très attaquées ont été mal détectées par le KIT. Il ne nous est donc pas possible de conclure quant à l'utilisation du KIT DIAGNOLAB en tant que **test quantitatif** ayant pour ambition de délimiter précisément des classes de risque (Cf graphique "Prédiction positive").

Des études complémentaires sur un nombre de sites plus importants seront nécessaires en 1992, notamment en ce qui concerne l'aspect échantillonnage.

PREDICTION NEGATIVE

Interprétation du graphique en prenant l'exemple des colonnes UA < 5 : sont concernées toutes les parcelles ayant répondu négativement au KIT (valeur nulle ou inférieure à 5 pour les Unités Antigènes UA).

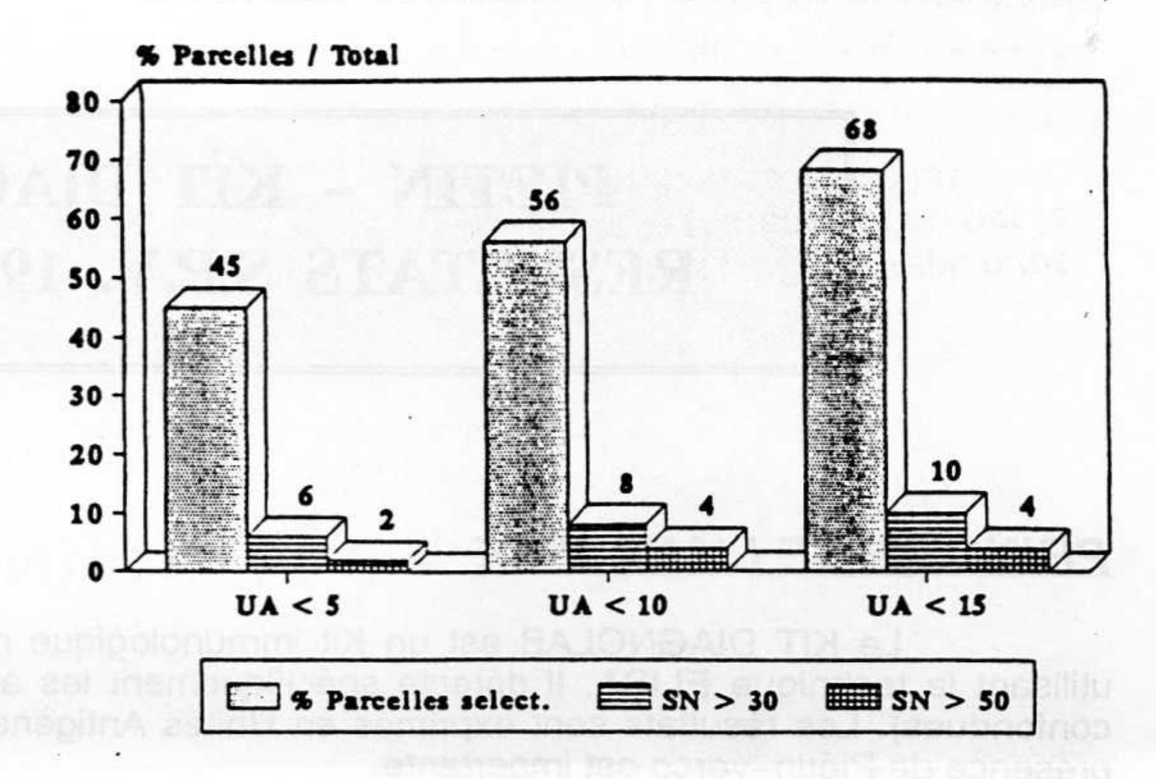
Ce critère sélectionne 45 % des parcelles SPV sur 90 + 91, et se décompose comme suit :

45 % = 39 % vrais négatifs + 6 % faux négatifs.

PREDICTION NEGATIVE

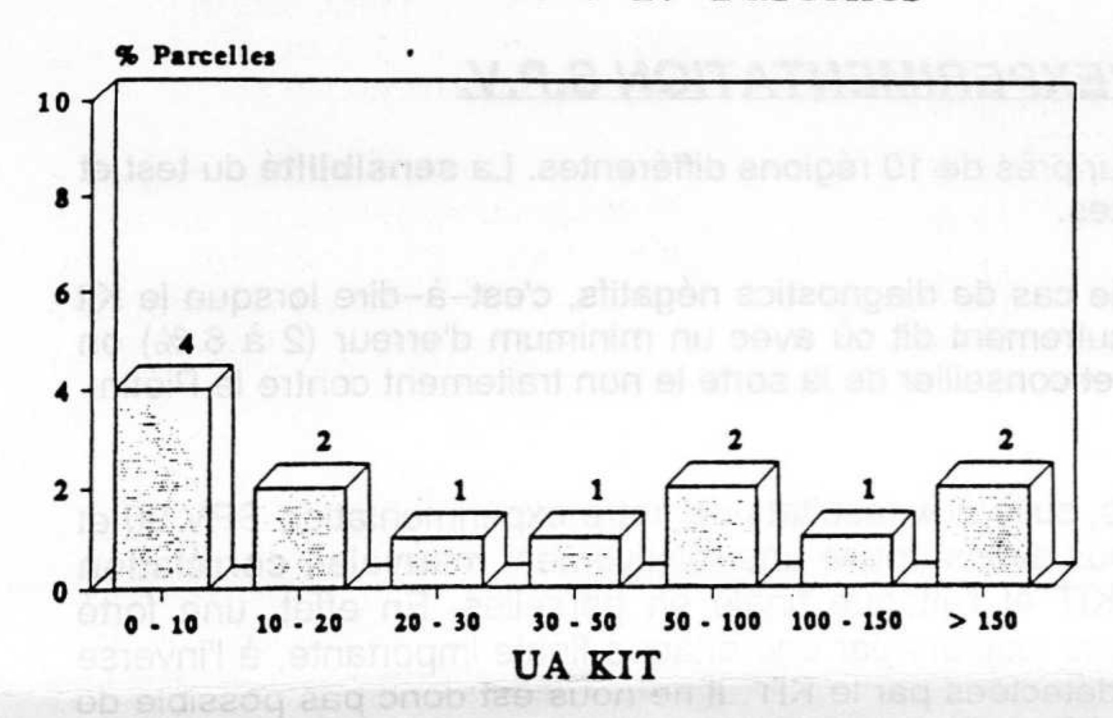
Faux négatif = parcelles désignées négatives par le Kit mais l'attaque en Juin est moyenne à forte (section nécrosée > 30 %).

En conclusion, le taux d'erreur est de 6 % au maximum, et dans le cas où on ne s'intéresse qu'aux parcelles très attaquées (SN > 50 %), il tombe à 2 %<. Ce qui est tout à fait négligeable.



ATTAQUES MOYENNES

30 < SN < 40 : 17 Parcelles



PREDICTION POSITIVE

Les 2 graphiques comparent la représentation par le Kit de 2 groupes de parcelles :

- un groupe moyennement attaqué en juin (section nécrosée comprise entre 30 et 40 %)

- un groupe fortement attaqué en juin (section nécrosée supérieure à 50 %).

ATTAQUES ELEVEES

SN > 50 : 10 Parcelles

Il n'apparait aucune différence. Le test dans les conditions d'utilisation du SPV en 90 et 91 ne peut donc être considéré comme un test quantitatif.

